

DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

18 Décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents : S. MANFRINI, M-C. ROCH, M. GIRIAT, M. GALLET, O. GUICHARD, C. BIOLAY, J-O. RABOT, R. OTZENBERGER, P. GUINOT, A. BOUSSER, M. FOURNIER, Y. DUMAS, W. DELAVENNE, L. JACQUEMET, A. NEUSSER, D. GANNE, M. GRENIER

Absents excusés : H. GRANGE, M. CHALENDAR, Michèle GALLET, J. DIZERENS, J. DAZIN, V. KRYCK, M. LAPTEVA, G. MASRARI, J-M. PALINIEWICZ, C. TOWNSEND,

Procurations: J. DIZERENS à P. GUINOT, M. LAPTEVA à W. DELAVENNE, M. CHALENDAR à O. GUICHARD, G. MASRARI à A. NEUSSER, J. DAZIN à M. GRENIER, J-M. PALINIEWICZ à M-C. ROCH, C. TOWNSEND à M. GIRIAT, H. GRANGE à R. OTZENBERGER, Michèle GALLET à M. GALLET

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. RABOT adjointe administrative

6. Administration générale - Cimetière – Fixation des tarifs

Vu l'avis de la commission finances du 16 novembre 2023 ;

Considérant que les tarifs du cimetière n'ont pas évolué depuis 2018, et qu'il convient d'intégrer un tarif spécifique pour les caves urnes ;

Le cimetière comprend 3 types de concessions payantes pour lesquelles il convient de fixer un tarif :

- Les concessions en pleine terre destinées à accueillir des inhumations de corps
- Les cave urnes destinées à accueillir des urnes cinéraires (jusqu'à 4 urnes)
- Les cases de colombarium destinées à accueillir une urne cinéraire

Les tarifs proposés à l'adoption du conseil municipal sont les suivants :

- Les concessions en pleine terre destinées à accueillir des inhumations de corps
- Les caves urnes destinées à accueillir des urnes cinéraires (jusqu'à 4 urnes)
- Les cases de colombarium destinées à accueillir une urne cinéraire

Type de concession	Tarif proposé
Concession en pleine terre	175€
Cave urne	250€
Case de colombarium	175€

Il est important de noter que la dispersion des cendres au jardin du souvenir peut être demandée à titre gracieux, conformément à ce qui est prévu dans le règlement du cimetière.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

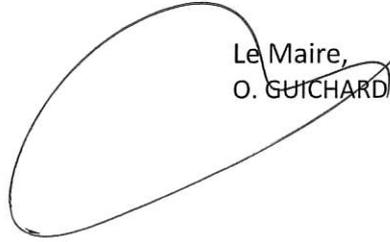
- **VALIDE** les tarifs proposés dans le tableau ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2024.

La secrétaire de séance,
C. BIOLAY



Fait à Ornex, le 20 décembre 2023

Le Maire,
O. GUICHARD



Certifié exécutoire le : 20 décembre 2023
Affiché le : 20 décembre 2023

Olivier GUICHARD

